

2 rue du Pialon  
42530 Saint-Genest-Lerpt

04 77 80 50 50  
[www.fdef42.fr](http://www.fdef42.fr)

## PROJET DE SERVICE - UNITE LES JARJILLES

2025-2029



**SAINT-ETIENNE :**

- Foyer Grand Clos
- Foyer Benoît Charvet
- Foyer Les Jarjilles
- Centre Parental
- La Rivière

**SAINT-GENEST-LERPT :**

- Administration
- Pouponnière
- Foyer Hellébores

**ROCHE LA MOLIERE :**

- Foyer Roche la Molière

**ROANNE :**

- Foyer La Livatte

**RIORGES :**

- MECS Le Pontet

1

## Table des matières

1. Présentation du service FAO Jarjilles	5
1.1. Une unité du FDEF - La place de l'unité dans le cadre de la protection de l'enfance et du FDEF	5
1.2. Cadre juridique et gestion	5
1.3. Historique de l'unité les Jarjilles	6
1.4. Missions et objectifs du foyer d'urgence Les Jarjilles	6
2. Le public accueilli	7
2.1. L'origine des personnes accueillies	7
2.2. Le profil des personnes accueillies	7
2.3. Les critères d'admissions	8
3. Fonctionnement du FAO les Jarjilles	9
3.1. Les modalités d'accueil	9
3.2. L'équipe pluridisciplinaire	9
3.3. La notion de référent	10
3.4. Des outils numériques	10
3.5. Les locaux, le cadre de vie	11
3.6. Le départ et l'orientation de la personne accueillie	12
4. L'accompagnement au FAO Les Jarjilles	12
4.1. Le quotidien de l'enfant	13
4.2. Plusieurs outils pour l'action éducative	14
Un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) pour chaque jeune	14
Le recueil d'observation	14
4.3. L'Accueil de la personne accompagnée	14
L'alimentation au FAO Jarjilles	15
L'hygiène	16
Le sommeil	16
La vêtue	16
L'autonomie	17
Équilibre individuel-collectif	17
Les activités de loisirs	17
Les camps	18
Les règles de vie au foyer	18
La scolarité, la formation et l'insertion professionnelle	19
L'expression de la personne accueillie	20

L'accès aux soins médicaux	21
5. Partenariat et travail en réseau au FDEF	21
5.1. Les partenaires	22
5.2. Le travail de « délégation »	22
6. Évaluations et perspectives	23
LES FICHES ACTIONS	25
FICHE ACTION 1	26
Soutien et accompagnement des équipes face aux situations complexes	26
FICHE ACTION 2	28
Amélioration du cadre de vie et des activités quotidiennes des adolescents	28
FICHE ACTION 3	30
Renforcement du Partenariat et du Réseau au FAO les Jarjilles	30
FICHE ACTION 4	33
Amélioration du bâti et des locaux au FAO les Jarjilles	33
FICHE ACTION 5	36
Amélioration de l'alimentation au FAO les Jarjilles	36
ANNEXES	38
ANNEXE 1 - Accueil Bienveillant au FDEF	39
ANNEXE 2 - Organisation pour la restitution du kit accueil auprès de l'enfant	40
ANNEXE 3 - Les règles de vie	41



## 1. Présentation du service FAO Jarjilles

### 1.1. Une unité du FDEF - La place de l'unité dans le cadre de la protection de l'enfance et du FDEF

L'unité FAO les Jarjilles a un fonctionnement qui s'inscrit pleinement dans le respect du cadre de la protection de l'enfance ainsi que dans les orientations du FDEF en tant qu'unité soumise au statut de la fonction publique. À ce titre, en tant qu'unité du FDEF, le FAO les Jarjilles répond aux principes suivants :

- Le principe d'égalité justifiant l'accueil inconditionnel et non discriminant ;
- Le principe de mutabilité du service public confortant la place de l'unité sur sa capacité à s'adapter rapidement à l'intérêt général ;
- Le principe de continuité de service public motivant le fonctionnement 24H/24H de l'unité pour répondre sans interruption aux besoins des enfants et familles accueillis ;
- Le principe d'accessibilité comportant notamment l'égal accès financier à l'unité.

De plus, l'ensemble des professionnels de l'unité, agents du FDEF, sont soumis aux droits et obligations du fonctionnaire découlant du statut de la fonction publique hospitalière.

Ainsi, les professionnels ont l'obligation de faire acte de neutralité, d'impartialité, de dignité auprès des familles accueillies et dans toutes les tâches qui leurs sont confiées.

Soumis à l'obligation de neutralité et au secret professionnel, les professionnels du FDEF ne peuvent pas diffuser d'informations sur les situations accueillies mais peuvent les partager dans un cadre confidentiel strict visant à étayer l'accompagnement.

Enfin, ils doivent respecter les principes de laïcité tout en permettant à chaque personne accueillie d'exercer ses croyances.

Dès lors, et bien avant que le législateur légifère sur la protection de l'enfance, les ESSMS tels que le FDEF entendaient inscrire leur intervention dans une démarche déontologique, dans le respect des droits et obligations des fonctionnaires.

Cependant, la nécessité d'une professionnalisation des pratiques et d'une harmonisation des pratiques plus respectueuses des droits des usagers a amené le législateur à légiférer sur le cadre d'intervention des structures accueillant les publics vulnérables.

De ces cadres juridiques ont découlé des obligations à respecter pour garantir les droits des usagers tels que le droit à l'information, le droit à la protection ou encore le droit à des entretenir des liens familiaux, le droit à bénéficier d'un contrat de séjour et d'un projet personnalisé.

Dans cette perspective, le FDEF a mis en place l'ensemble des outils de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale : le règlement de fonctionnement, les livrets d'accueil des unités ou encore la charte des droits de la personne accueillie, le contrat de séjour et DIPC, les questionnaires qualité...

Dès lors, en tant qu'unité du FDEF, l'équipe de l'unité les Jarjilles met en œuvre les outils qualité.

### 1.2. Cadre juridique et gestion

Le FAO les Jarjilles est l'une des huit structures composant le Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille de la Loire, établissement public autonome.

Comme tout établissement de ce type, cette structure est notamment régie par :

- La loi du 2 janvier 2002 (Rénovation de l'Action Sociale et Médico-sociale – Droits des Usagers),
- La loi du 7 mars 2007 portant réforme de la Protection de l'Enfance,
- La loi du 14 mars 2016 portant réforme de la Protection Sociale, Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. Cette loi vise à renforcer la protection de l'enfance en

améliorant la gouvernance nationale et locale, en adaptant le statut de l'enfant placé sur le long terme, et en veillant à la stabilité de son parcours

- la Loi Taquet (Loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants », cette loi renforce les droits des enfants protégés, améliore les conditions d'accueil, et sécurise les familles d'accueil.

### 1.3. Historique de l'unité les Jarjilles

En 2006, à la fermeture de la maison d'enfants FAO l'Abbé Chauve, il est recherché des locaux pour accueillir le public adolescent.

Après plus de 18 mois de recherche, une habitation semble pouvoir répondre aux besoins de relogement de l'unité de l'abbé Chauve. Cette maison est située 6 rue Jean-Baptiste Ogier à Saint-Etienne. Différentes visites sont organisées pour recueillir les avis des uns et des autres. (Élus, équipes éducatives, chefs de service, représentants du personnel, administrateurs, responsables ASE).

Le 24 octobre 2008 est inaugurée la maison du Bois d'Avaize.

Le 3 novembre 2008, les jeunes et l'équipe déménagent sur leur nouveau lieu de vie.

En 2012, à l'égal du FAO du « Bois d'Avaize », cette unité devient mixte et augmente son effectif passant de huit jeunes accueillis à dix (cinq garçons - cinq filles).

En 2021, après une fermeture du foyer de quelques mois, le foyer Bois d'Avaize devient FAO « les Jarjilles » à sa réouverture.

Le projet de service annonce l'accueil de 8 adolescents, avec l'accompagnement possible de jeunes auprès de studios, appartements semi-collectifs. Cette particularité d'accueil ne prendra pas effet.

En avril 2021, le FAO doit accueillir en suractivité une partie des effectifs des enfants placés au FAO Benoit Charvet à la suite d'un incendie du bâtiment. Suite à une réorganisation interne, la tranche d'âge d'accueil des adolescents au FAO Jarjilles passent de 15-18 ans à 14 -18 ans. Le nombre de places est aussi revu, de 10 places, la capacité d'accueil passe à 11 places.

### 1.4. Missions et objectifs du foyer d'urgence Les Jarjilles

La première mission de l'Unité les Jarjilles est la protection de l'enfance qui s'inscrit dans un dispositif « accueil-observation », permettant une mise à l'abri immédiate du mineur. L'accueil d'urgence est défini comme un accueil sans délai consécutif à une situation de crise et ou un risque de danger avéré. Cet accueil dit « inconditionnel », peut se réaliser dans un cadre administratif ou judiciaire parce qu'il y a nécessité à retirer immédiatement l'enfant du domicile familial et en l'absence de possibilité d'accueil chez un tiers digne de confiance. (PE FDEF 2023-2027)

Le FAO les Jarjilles doit pouvoir accueillir et protéger temporairement des jeunes en situation de crise, de vulnérabilité ou de danger. Il doit offrir un environnement sécurisé et stable aux adolescents qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas rester dans leur milieu familial ou qui sont en rupture sociale.

Les principales missions sont :

- Une protection immédiate : Assurer la sécurité physique et psychologique des adolescents en les éloignant d'une situation de danger, que ce soit en raison de violences familiales, de négligence, de fugue, ou d'autres circonstances compromettant leur bien-être.

- Un hébergement temporaire : Offrir un logement temporaire, généralement pour une durée limitée (quelques jours à plusieurs semaines), en attendant qu'une solution plus durable soit trouvée (retour en famille, placement en foyer ou famille d'accueil, etc.).
- Un soutien psychosocial : Fournir un accompagnement personnalisé aux jeunes, souvent en collaboration avec des psychologues, des éducateurs spécialisés et des travailleurs sociaux. Cela inclut un soutien émotionnel pour les aider à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent.
- Un accompagnement éducatif : Aider les adolescents à maintenir une scolarité régulière ou à reprendre une activité éducative ou professionnelle si nécessaire. L'objectif est de ne pas rompre le lien avec l'école ou la formation pendant cette période d'instabilité.
- Une médiation familiale : Lorsque c'est possible et approprié, le foyer d'urgence peut jouer un rôle de médiateur entre l'adolescent et sa famille, pour favoriser un retour à domicile ou apaiser les tensions familiales.
- Une préparation à une solution durable : L'accompagnement vise aussi à trouver une solution pérenne, qu'il s'agisse d'un retour en famille, d'un placement à plus long terme en institution ou en famille d'accueil, ou d'une autre alternative adaptée aux besoins de l'adolescent.
- Une prévention de la délinquance et des comportements à risque : Le foyer peut aussi jouer un rôle préventif en identifiant et en intervenant sur des comportements à risque (fugue, délinquance, consommation de substances, etc.).

L'objectif est donc d'assurer la protection des adolescents tout en les aidant à traverser une période difficile et à se reconstruire dans un environnement bienveillant et encadré.

## 2. Le public accueilli

L'unité est une structure mixte habilitée pour accueillir 11 enfants âgés de 14 à 18 ans.

Dans les faits, pour se conformer à la nouvelle loi Taquet du 7 février 2022 sur le rapprochement familial, il est possible d'accueillir des enfants à partir de 12 ans et d'augmenter le nombre de places (chambres double ou accueil en urgence dans le salon dans le cas de mise à l'abri du mineur). Dès lors, une recherche active de places auprès d'un autre établissement est déclenchée afin que la suractivité ne perdure pas dans le temps.

### 2.1. L'origine des personnes accueillies

Nous pouvons repérer plusieurs origines de placements :

- Des enfants connus des services sociaux par le biais d'une mesure judiciaire (AEMO, MJIE, OPP) ou administrative (AED) le service exerçant cette mesure confirme qu'il y a une inquiétude quant au bon développement de l'enfant (physique, moral ou physique) et le juge des enfants ou le service de l'ASE décide d'un accueil de l'enfant en établissement, en foyer d'urgence, dans le cadre d'un accueil, d'une observation et d'une orientation ensuite.
- Des enfants en rupture de placement dans une famille d'accueil ou autre établissement suite à des problèmes de comportements par exemple.

### 2.2. Le profil des personnes accueillies

Sur les trois dernières années (de 2021 à 2023) la provenance des mineurs accueillis reste de Saint Etienne Nord et Sud, afin de répondre au maintien des liens en place (lieu de domiciliation, de scolarisation et formation professionnelle).

L'accueil des jeunes provenant du Forez et de Roanne nécessite une adaptation dans l'organisation des formations (souvent changement de lieu de scolarisation) et du lien avec la famille, ce qui explique un nombre moindre d'accueils en provenance de ces secteurs.

La majorité des enfants accueillis ont leurs deux parents. Les familles monoparentales sont moins concernées bien que dans les faits, un seul des parents est sollicité dans l'accompagnement éducatif proposé. Le ou les parents sont présents dans la situation de l'enfant même si la plupart des couples parentaux sont séparées.

Pour 40 personnes accueillies, la situation familiale est inconnue, du fait de MNA ou d'accueil court pour lesquels le temps de la mise à l'abri de trop courte durée ne permet pas de connaître la situation familiale (comme pour les fugueurs accueillis).

Les fratries des enfants accueillis aux Jarjilles sont très peu accueillies au FDEF. Pour la plupart des adolescents accueillis aux Jarjilles, leurs frères et sœurs ne font pas l'objet de placement.

### 2.3. Les critères d'admissions

Les critères d'admission de la personne accueillie sont liés à un accueil dit « inconditionnel » et peut se réaliser dans un cadre administratif ou judiciaire, suite à une intervention des services sociaux ou des autorités judiciaires, notamment dans le cadre de procédures de protection de l'enfance et parce qu'il y a nécessité à retirer immédiatement l'enfant du domicile familial et en l'absence de possibilité d'accueil chez un tiers digne de confiance.

On constate une diversité des motifs d'accueils :

- Une situation de vulnérabilité : l'adolescent doit être dans une situation de détresse ou de danger, par exemple, en cas de maltraitance, de négligence, de conflits familiaux graves, de violence domestique, de fugue ou de mise à la rue.
- Une absence de soutien familial ou de logement : l'adolescent peut être admis en foyer d'urgence lorsqu'il n'a pas de famille disponible ou capable de lui offrir un cadre de vie sûr et stable, ou lorsqu'il n'a pas de logement.
- L'âge : le FAO Jarjilles accueille des jeunes de moins de 18 ans. La majorité met un terme immédiat du placement dans le service.
- Le consentement de l'adolescent ou la décision judiciaire : dans certains cas, un adolescent peut être admis sur sa propre demande ou avec son consentement. Toutefois, dans d'autres situations, c'est le juge des enfants ou la CRIP<sup>1</sup> (Cellule qui ordonne l'admission du jeune en foyer d'urgence, notamment en cas de danger avéré).
- Le caractère temporaire de la prise en charge : l'accueil en foyer d'urgence est souvent une solution temporaire, destinée à garantir la sécurité de l'adolescent en attendant une évaluation plus approfondie de sa situation et, si nécessaire, l'orientation vers d'autres dispositifs de protection ou de prise en charge à plus long terme (comme un placement en famille d'accueil ou un suivi spécifique).
- Des problèmes de santé ou des troubles spécifiques : l'adolescent peut présenter des problèmes de santé ou des troubles psychiatriques nécessitant une surveillance particulière. Si le FAO n'est pas un lieu médicalisé pouvant répondre à l'ensemble des soins et besoins spécifiques de l'enfant,

---

<sup>1</sup> CRIP : La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes a pour rôle d'étudier ces Informations Préoccupantes (IP) en évaluant la situation pour déclencher ensuite des mesures de protection et, selon la gravité, transmettre un signalement auprès du Procureur de la République

l'admission peut cependant être en lien avec cette problématique et le service soutien l'enfant et sa famille pour gérer cette situation.

L'admission en foyer d'urgence est généralement une mesure provisoire, dans l'attente d'une évaluation plus approfondie par les équipes du FDEF de la situation de l'adolescent, afin de déterminer la meilleure solution pour sa protection et son bien-être.

Sur le département de la Loire, le dispositif UGO, pour "Urgence Guide Orientation", est une application en ligne mise en place par le Département de la Loire, dédiée aux professionnels de la protection de l'enfance. Elle centralise les informations essentielles concernant les enfants et adolescents pris en charge, facilitant ainsi leur orientation et le suivi de leur situation. L'accès à UGO est sécurisé et réservé aux acteurs habilités, nécessitant une authentification via un identifiant et un mot de passe. Actuellement, le logiciel donne une bonne visibilité en termes de places mais pas forcément en termes de profils et de situations.

### **3. Fonctionnement du FAO les Jarjilles**

#### **3.1. Les modalités d'accueil**

L'accueil au FAO les Jarjilles se fait 24H/24, tous les jours de l'année. L'enfant peut ainsi arriver dans la journée comme durant la nuit, selon l'origine de la demande et la situation.

La durée d'hébergement est généralement de 3 à 6 mois, renouvelable selon les besoins, l'accueil au FAO les Jarjilles est de courte durée, ayant pour objectif un accueil, une observation et une orientation à la suite de cet accueil.

Il est possible que l'accueil dure au-delà de 6 mois, faute de place trouvée pour l'enfant dans un autre établissement ou auprès d'un accueillant familial ou lorsque le retour auprès du domicile familial est ajourné.

À la majorité, l'accueil prend fin. Une orientation auprès d'un dispositif secteur adulte est recherchée, avec la possibilité d'une mise en place d'un contrat jeune majeur afin que la personne accompagnée puisse bénéficier d'un accompagnement durant quelques mois. Le contrat jeune majeur est une aide précieuse pour les jeunes en situation de précarité ou sans soutien familial, leur permettant de gagner en autonomie tout en bénéficiant d'un cadre sécurisant.

#### **3.2. L'équipe pluridisciplinaire**

Sous l'autorité de la direction, le chef de service et l'équipe pluridisciplinaire du FAO les Jarjilles est composée de :

- Un chef de service, garant des projets individuels, des orientations institutionnelles.
- 10 agents à temps plein d'éducateurs spécialisés et moniteurs-éducateurs, en charge de l'accompagnement quotidien auprès des personnes accueillies. Ce sont des postes actuellement définis par le cadre d'emploi. Des évolutions pourraient être envisagées.
- 2 maitresses de maison à temps plein, garantes de la confection des repas, menus et de l'intendance du service au quotidien.
- 2,5 veilleurs de nuits à temps plein, ils garantissent la sécurité nocturne.
- Une infirmière à temps partiel (40%) ; elle coordonne les soins médicaux de l'enfant
- Une psychologue à temps partiel, (35%) qui assure un suivi et soutien psychologique et l'évaluation des besoins de l'enfant.

La pluridisciplinarité permet une approche holistique en prenant en compte leurs besoins éducatifs, psychologiques, médicaux et sociaux.

Les services supports tels que le secrétariat, le service technique, le service comptabilité, le service des ressources humaines, le SAE (Service d'Astreinte Éducative) viennent compléter les missions d'accompagnement du FAO les Jarjilles.

### 3.3. La notion de référent

Pour accompagner la personne accompagnée et ses représentants légaux, nous avons choisi le dispositif de la référence éducative. La référence est une pratique, une relation personnalisée permettant la confiance. Le référent est un repère pour la personne accompagnée et ses représentants légaux et est le garant de la mise en place du projet de la personne accompagnée, projet construit au préalable en équipe. Il coordonne les actions et se préoccupe qu'elles soient bien réalisées.

La référence créée une dynamique de travail avec la personne accompagnée et ses représentants légaux mais cette relation peut parfois être à risque et conduire à l'enfermement de l'un ou l'autre dans une relation. De fait, le référent ne doit pas être l'unique repère de la personne accompagnée qui doit pouvoir se référer aux autres adultes de la maison. Ce n'est pas une relation exclusive. Le professionnel ne doit pas s'accaparer, privilégier les personnes accompagnées dont il assure la référence.

La référence est un outil pour le projet de la personne accompagnée et pour ses représentants légaux.

La désignation des référents : 2 référents sont désignés parmi les membres de l'équipe de jour pour chaque situation.

En cas d'accueil de fratrie, les personnes accompagnées ont les mêmes référents. Il peut y avoir des exceptions, ceci dépend des besoins des personnes accompagnées et de leurs liens avec leurs représentants légaux. Par exemple un frère et une sœur peuvent avoir chacun leurs référents respectifs afin que les représentants légaux puissent bien distinguer les différentes attentes du travail en lien avec le projet de la personne accompagnée. Ils sont désignés par la Cheffe de service.

Les référents peuvent être de deux diplômes distincts afin de se compléter.

### 3.4. Des outils numériques

Depuis 2023, plusieurs logiciels ont permis une numérisation des dossiers des enfants ainsi qu'une assistance dans l'organisation du travail.

NemoWeb : logiciel basé sur le Web, NemoWeb propose la gestion du dossier unique, avec un suivi des interventions, un suivi des différentes interventions, la rédaction de documents professionnels et un cahier de liaison dématérialisé.

Chaque professionnel bénéficie d'un accès sécurisé avec une formation (en cours de déploiement) pour l'utilisation à court terme de tous pour le suivi des actions auprès de l'enfant. Cet outil nécessite un changement dans les pratiques quotidiennes.

Elap Planning : la mise en place du logiciel ELAP Planning permet un accès à l'ensemble des agents à leur planning d'intervention au plus près des besoins du service. Il favorise la gestion des ressources humaines et permet une anticipation des besoins en termes de ressources humaines en vue d'une continuité de service (365 jours/365 jours, 24h/24).

Elap comptabilité : la mise en place du logiciel Elap comptabilité a favorisé la gestion et le suivi des opérations comptables. Pour le FAO Jarjilles, le suivi des dépenses budgétaires mis à disposition est plus lisible et permet d'anticiper les ressources possibles aux vues des besoins en activités, alimentations, achats divers pour les personnes accueillies.

Ageval : dans le cadre de la gestion de la qualité, de l'obligation des évaluations internes et externes, le FDEF s'est doté du logiciel AGEVAL. Outre l'obligation réglementaire (HAS, norme ISO) le logiciel favorise le contrôle continu de la qualité et permet la mise en place d'actions correctives et l'analyse des résultats. Plusieurs agents des différentes unités sont nommés afin de participer à un groupe Qualité.

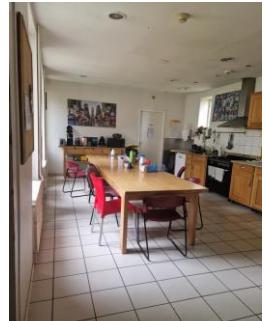
Les autres outils numériques : au FAO Jarjilles, les agents ont à disposition un ordinateur de bureau et un ordinateur portable pour faciliter les renseignements administratifs, les suivis et interventions faites auprès des partenaires, en lien avec les personnes accueillies.

Une attention est recherchée pour que chaque professionnel puisse avoir une rapide maîtrise des logiciels nommés ci-dessus et pour faciliter ainsi la pratique des données.

Un accès Wifi est mis à disposition au foyer les Jarjilles, accès pour les professionnels ainsi qu'un accès pour les enfants (accès sécurisé). Ainsi, les enfants peuvent poursuivre leur différents travaux scolaires ou recherche de stage à partir des outils informatiques au foyer.

### 3.5. Les locaux, le cadre de vie

La cuisine : composée d'une salle à manger et de confection du repas. Ce choix architectural permet la confection des repas par les maîtresses de maison avec un esprit de famille en petit collectif et un esprit de partage afin de permettre aux jeunes de voir, sentir la confection des repas, mettre de la personnalisation dans les menus.



Buanderie : accessible à des heures prévues pour les jeunes et les professionnels : accès limités pour sécurité et autonomie.



Bureau des éducateurs : accessible aux professionnels de l'accompagnement du quotidien. Des entretiens avec les jeunes peuvent se faire en présence de professionnels. Pas d'accès aux personnes accueillies hors présence d'un professionnel.

Une infirmerie/bureau psychologue/salle des familles : cet espace multifonctionnel, est accessible pour plusieurs professionnels. Il n'est pas accessible aux enfants sans la présence d'un professionnel, le lieu étant occupé par les traitements et dossiers médicaux (dans placard fermé à clé). Cependant, pour limiter tout risque d'accès, ce lieu reste occupé sous la présence d'un professionnel.

11 Chambres : toutes individuelles sauf une ; possibilité d'une chambre double pour accueillir des fratries, cela reste exceptionnel. L'accès aux chambres est réservé à la personne accueillie et tous professionnels du service, avec attention de s'annoncer avant entrée dans la chambre qui reste le lieu privé de l'enfant. L'enfant peut décorer par des objets et posters sont espaces, le temps de son accueil. Il peut être aussi amener à



changer de chambre durant son séjour, en fonction des besoins de la dynamique du collectif (coin filles-garçons).

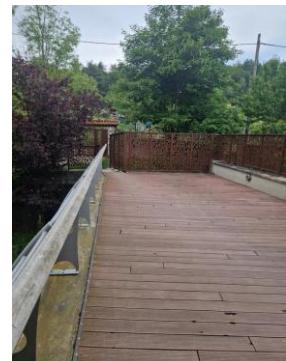
Salles de bain : accessibles aux jeunes pour lesquels les chambres numérotées sont référencées.

Une chambre a une salle de bain dans le même espace. Cette chambre est proposée pour les adolescents proches de la majorité, pour faciliter son autonomie.



Le bureau du Chef de service et salle de réunion : cet espace est partagé entre les moments de réunions collectives et le bureau du chef de service. L'accès est aussi possible pour des temps de rencontre famille et ou partenaires, en l'absence du chef de service.

En extérieur, un parking, un parc arboré avec terrain de jeu et un préau permettent un espace pour les professionnels et les personnes accueillies. Le choix a été fait de couper l'espace jardin par des grilles afin de sécuriser le collectif enfant.



L'espace extérieur aménagé contribue à créer une ambiance plus chaleureuse et familiale, essentielle pour des jeunes en situation d'accueil.

### 3.6. Le départ et l'orientation de la personne accueillie

Le départ et l'orientation de l'adolescent accueilli au FAO sont des étapes cruciales qui nécessitent un accompagnement structuré. Ce processus vise à assurer une transition adaptée et sécurisante pour le jeune en tenant compte de son histoire, de ses besoins et de son avenir.

Après une période d'observation et d'évaluation de la situation, est identifiée une orientation pour assurer la continuité de sa protection, une stabilité et son bien-être.

Ce départ est préparé, par l'information et l'implication de l'enfant. Il est associé aux discussions, aux différentes pistes, son ressenti est recherché.

Lorsque le retour en famille est envisagé, un travail de médiation est souvent engagé.

Si l'orientation concerne une nouvelle structure d'accueil type MECS, un lieu de vie, une UJM, une famille d'accueil... une visite préalable est organisée, en lien avec l'équipe de la nouvelle structure. Un bilan d'accompagnement sera transmis pour transmettre les informations essentielles à la nouvelle structure.

Pour compléter l'accompagnement autour de cette étape, le départ est ritualisé. Dans ce moment symbolique « d'au revoir », un temps de partage est organisé autour d'un repas (menus choisis par l'enfant) et/ou d'un gouter. Le groupe enfant peut dire au revoir. Un album de vie, photos peuvent être remis à la personne pour garder des souvenirs de son passage.

Toutes ces étapes contribuent à rassurer l'enfant qui peut ressentir de l'anxiété, de l'abandon ou de l'insécurité face aux changements de lieu et de personnes ressources. Le lien avec le travailleur social de l'ASE est renforcé pour assurer le suivi de l'enfant et son adaptation dans son nouveau lieu.

## 4. L'accompagnement au FAO Les Jarjilles

Le FAO les Jarjilles est un sas de transition. Il offre un cadre le plus protecteur possible aux personnes accueillies tout en travaillant une solution à plus long terme.

Dans ce temps de transition, une organisation est pensée dans l'accompagnement quotidien.

#### 4.1. Le quotidien de l'enfant

La mise en place d'une journée type permet d'offrir un cadre rassurant, d'accompagner la reconstruction des jeunes et de préparer leur avenir. C'est un équilibre entre règles, accompagnement et écoute, pour aider ces adolescents à se stabiliser après une période qui peut être difficile.

##### **Exemple d'une journée type au FAO Jarjilles**

6h30 - 8h00 : Réveil et Routine Matinale. Réveil progressif des adolescents.

Hygiène personnelle (toilette, habillage).

Petit-déjeuner collectif encadré par les éducateurs.

Temps de préparation pour la journée (rangement de la chambre, préparation du sac pour l'école ou les activités).

8h00 - 12h00 : Temps Scolaire ou Ateliers Éducatifs

Les adolescents scolarisés partent à l'école (transport organisé possible, selon la situation, favorise l'utilisation des transports en commun et en autonomie).

Pour ceux non scolarisés : Ateliers éducatifs (soutien scolaire, initiation à une activité manuelle ou artistique).

➔ Temps de réflexion sur leur projet personnel avec un éducateur.

12h00 - 13h30 : Déjeuner et Pause

Déjeuner pris en commun dans la cuisine.

Temps calme après le repas : lecture, ou détente de l'adolescent dans sa chambre.

13h30 - 16h30 : Activités de l'après-Midi

Retour à l'école pour les jeunes scolarisés.

Pour les autres : Activités sportives et/ou Ateliers pratiques. Accompagnement RDV médicaux, scolaires, familles, suivis ...Séances de suivi individuel avec un éducateur si besoin....

16h30 - 18h00 : Retour et Goûter

Les adolescents scolarisés reviennent au foyer. Temps de goûter collectif pour tous.

Moment d'échanges avec les éducateurs sur le déroulement de la journée.

18h00 - 19h30 : Temps de Travail Personnel pour les adolescents scolarisées / temps d'entretien éducatif individuel / temps d'appels familles...

Soutien scolaire ou aide aux devoirs pour les adolescents ayant des études.

Temps libre ou activités calmes (lecture, jeux de société) pour les autres.

19h00 - 20h00 : Dîner et Temps de Partage (Dîner collectif avec un menu équilibré)

Discussions autour de la table pour favoriser les échanges et renforcer la cohésion du groupe.

20h30 - 21h30 : Soirée Détente. Activités calmes : projection de films, discussions en petits groupes, jeux de société...Possibilité pour certains adolescents d'avoir des entretiens individuels avec les éducateurs.

22h00 : Extinction des Feux. Préparation pour le coucher (toilette, lecture).

Les éducateurs veillent à instaurer un climat apaisant pour faciliter l'endormissement.

Surveillance nocturne assurée par le veilleur de nuit.

Des variations possibles :

Les week-ends incluent davantage d'activités collectives ou de sorties (cinéma, parc, visites culturelles).

Les séances de médiation familiale ou de suivi individuel sont planifiées selon les besoins des jeunes.

## 4.2. Plusieurs outils pour l'action éducative

### Un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) pour chaque jeune

Le projet personnalisé est un outil de coordination visant à répondre aux besoins et attentes de la personne accueillie, de recueillir son avis, ses souhaits, ses envies.

La prise en compte des attentes et des besoins de la personne dans la démarche du projet personnalisé se réfère directement à la recommandation-cadre 3 de l'ANESM sur la Bientraitance et s'inscrit dans le droit fil de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

L'équipe pluridisciplinaire des Jarjilles utilise le PAP comme un outil central qui permet une prise en charge adaptée, coordonnée et évolutive, un travail collaboratif où la concertation pour l'enfant accueilli est continue.

Toutes les personnes accueillies au sein du FDEF42 bénéficient d'un projet d'accompagnement personnalisé (PAP). Ce projet est individuel.

Le PAP est porté par le référent éducatif en charge de la situation de la personne accueillie.

Une procédure de la « Mise en place et suivi du PAP » est disponible pour les professionnels accompagnants. L'enfant et la famille sont informés de la mise en place du projet dès l'arrivée de l'enfant dans l'unité.

Après quelques semaines d'accueils, le PAP se co-construit, avec l'équipe, l'enfant et les responsables légaux.

L'actualisation du PAP donne naissance un avenant au PAP premier.

### Le recueil d'observation

Depuis 2023, une grille d'évaluation des besoins de l'enfant, appelé « Recueil d'observation » est à disposition des professionnels pour mieux comprendre les besoins de l'enfant, tout au long de son placement. Cette grille correspond à l'âge de l'enfant pour le foyer les Jarjilles, le recueil 11-14 ans et 15-18 ans est à disposition.

L'objectif principal est de comprendre leurs situations, leurs besoins, et d'ajuster l'accompagnement en conséquence.

Cette grille est utilisée lors de l'arrivée de l'enfant, en réunion hebdomadaire. Elle sert de support à l'échange et peut être complétée afin d'affiner l'observation en vue des rapports à rendre au juge des enfants dans les échéances imparties.

Le recueil permet une prise de décision éclairée pour l'accompagnement du jeune et aide à l'identification des besoins spécifiques qui nécessitent une intervention ciblée. De plus, il constitue une base de réflexion pour ajuster les actions en fonction de l'évolution de l'adolescent, tout en assurant un travail coordonné entre tous les professionnels impliqués.

## 4.3. L'Accueil de la personne accompagnée

Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) soulignent l'importance de préparer l'arrivée d'une personne au sein d'un établissement. Elles préconisent diverses mesures pour

faciliter son intégration dans la vie collective, à l'exception des situations d'accueil d'urgence. Parmi ces recommandations figurent :

- Présenter le lieu à la personne à travers différents supports avant son arrivée.
- Remettre le livret d'accueil à l'avance et accompagner sa lecture.
- Organiser des visites de l'établissement pour préparer l'accueil.
- Annoncer l'arrivée de la personne et impliquer les autres résidents dans cet accueil.
- Associer tous les personnels concernés à cette préparation.

L'HAS (anciennement ANESM) a identifié le temps de réflexion et de préparation avant une admission comme un facteur clé de la qualité de vie du mineur. Un accueil rassurant est essentiel pour que l'enfant ou l'adolescent se sente bienvenu, même dans des circonstances difficiles.

Cependant, dans les unités d'accueil d'urgence, une telle préparation en amont est rarement possible en raison de la nature même des situations d'urgence. Il est néanmoins crucial de mettre en place des pratiques permettant d'offrir un accueil qui, malgré les contraintes, soit le plus bienveillant et le moins traumatisant possible pour l'enfant.

Un processus d'accueil au FDEF a été élaboré pour accompagner le professionnel dans les différentes étapes de l'accueil de l'enfant<sup>2</sup>.

Un « kit d'accueil » est remis pour permettre à la personne accueillie d'avoir des affaires matérielles favorisant son installation.<sup>3</sup>

## L'alimentation au FAO Jarjilles

L'alimentation au foyer les Jarjilles est pensée par l'équipe Maitresse de maison, en lien avec l'infirmière et la cheffe de service.

L'alimentation répond à plusieurs critères comme :

- Des repas variés et équilibrés pour couvrir les besoins nutritionnels des adolescents en pleine croissance
- Une adaptation des repas en fonction du besoin individuel de l'enfant (allergies, régimes spécifiques...)
- Des temps de repas réguliers pour rythmer la journée, (petit-déjeuner, déjeuner, goûter, dîner)
- Des temps de repas conviviaux, avec la possibilité de faire participer les adolescents à la confection des repas pour valoriser leur autonomie et partager des envies, des moments forts avec le collectif,
- Un respect des normes d'hygiène attendues dans le cadre d'un lieu collectif (suivi des recommandations des normes HACCP)
- Un respect d'un budget annuel alloué à cette dépense, avec un approvisionnement économique mais de qualité (favoriser les circuits courts, lutte contre le gaspillage- loi Egalim)

L'alimentation et sa confection ne se limitent pas à se nourrir, elles jouent aussi un rôle éducatif et social pour les personnes accueillies.

Les maîtresses de maison de l'unité confectionnent les repas la semaine. Par une présence le matin et le soir, du lundi au vendredi, elles assurent le suivi, menus, confections. Le week-end, les professionnels, avec l'aide des adolescents sont dans la confection du repas, en fonction du menu

---

<sup>2</sup> Voir annexe N° 1 Accueil bienveillant au FDEF

<sup>3</sup> Voir annexe N° 2 Organisation pour la restitution du kit accueil auprès de l'enfant

établi. Il est aussi possible que l'adolescent soit dans une demande de réaliser une recette, un menu. Le temps du week-end est propice à faire participer le jeune dans ses talents culinaires.

## L'hygiène

La prise en charge de l'hygiène de l'adolescent en foyer d'urgence nécessite une approche délicate et adaptée à ses besoins physiques, psychologiques et émotionnels. Plusieurs axes d'attention seront à considérer autour des points suivants :

- Une observation et une évaluation autour de son autonomie pour une approche personnalisée dans l'accompagnement. L'enfant est-il autonome dans son hygiène corporelle ? Doit-il bénéficier d'un accompagnement, d'une stimulation ? Une approche personnalisée sera nécessaire pour prendre en compte ses besoins d'accompagnement.
- L'accès aux produits et installations : ils doivent être montrés à l'enfant avec la gestion de fourniture de produits de toilette adapté.
- Un encadrement respectueux : l'accompagnement bienveillant, une sensibilisation au respect de soi et une communication adaptée seront des clés dans cet encadrement bienveillant.
- Une attention dans la gestion de situations complexes telles que des traumatismes et des négligences ou un refus d'hygiène de l'adolescent seront pris en compte dans l'adaptation de l'intervention du professionnel.
- Encourager l'autonomie et aborder des sujets sensibles avec discréction complètent les actions éducatives pour le bien-être de l'adolescent.

## Le sommeil

Accompagner un adolescent dans la gestion de son sommeil peut être délicat, surtout dans un contexte souvent marqué par l'instabilité et le stress. Plusieurs stratégies adaptées pourront l'aider à retrouver un sommeil réparateur :

- Comprendre les besoins spécifiques de l'adolescent
- Discutez avec lui de ses habitudes de sommeil et de ses difficultés.
- Déetecter les éventuels facteurs perturbateurs (stress, bruits, horaires irréguliers).
- Prendre en compte ses besoins individuels : certains adolescents peuvent avoir besoin de plus ou moins de sommeil selon leur âge et leur développement.

Pour faciliter l'endormissement de l'adolescent, proposer un environnement apaisant (comme minimiser les nuisances sonores ou adoucir l'éclairage et favoriser une literie conforme à l'hygiène et confort) seront des attentions dans le quotidien de l'enfant.

En outre, un temps d'apaisement en soirée est organisé sur le service, avec organisation pour l'adolescent d'être en chambre le soir avant 21h30.

À l'arrivée du veilleur de nuit, un tour des chambres est fait pour sécuriser l'adolescent dans la présence éducative continue durant la nuit. L'enfant pourra venir interroger le veilleur en cas de besoin.

## La vêtue

Les besoins vestimentaires d'un adolescent doivent être adaptés à sa situation, qui implique souvent un environnement transitoire et parfois imprévisible.

Il s'agit de fournir des vêtements fonctionnels, adaptés aux besoins pratiques et émotionnels de l'adolescent, tout en veillant à son confort et son estime de soi. Avant tout achat, le/les parents seront

sollicités pour amener les affaires de l'enfant, voire de participer à l'achat, comme peut le stipuler l'ordonnance de placement dans la contribution financière du parent. Dans le cas où cela est impossible et si le foyer peut répondre en partie aux besoins vestimentaires, des dons ou des partenariats avec des associations peuvent être envisagés. Le foyer Jarjilles stocke des vêtements de premières nécessités ou peut en faire l'acquisition pour la personne accueillie.

## L'autonomie

L'autonomie recherchée pour un adolescent placé en foyer d'urgence vise à lui permettre de se débrouiller progressivement dans différents aspects de sa vie, malgré un contexte souvent instable. Elle comprend plusieurs dimensions :

- L'autonomie personnelle : savoir gérer son hygiène, son alimentation, ses affaires personnelles.
- L'autonomie émotionnelle : apprendre à exprimer ses émotions, gérer son stress et demander de l'aide quand cela nécessaire.
- L'autonomie sociale : respecter les règles du foyer, interagir avec les autres de manière appropriée, et développer des relations saines.
- L'autonomie scolaire et professionnelle : suivre une scolarité ou une formation, se projeter vers un avenir professionnel.
- L'autonomie financière : comprendre et gérer un budget, utiliser son argent de manière responsable.
- L'autonomie dans la prise de décisions : apprendre à faire des choix réfléchis et en assumer les conséquences.

L'objectif de l'accompagnement éducatif est d'accompagner l'adolescent pour qu'il développe ces compétences à son rythme, avec un soutien éducatif et bienveillant.

## Équilibre individuel-collectif

Proposer des activités individuelles et collectives permet de répondre aux besoins spécifiques de chaque adolescent tout en favorisant son intégration sociale.

Les activités individuelles permettent de travailler sur des aspects personnels comme la gestion des émotions, la scolarité ou l'autonomie. Elles permettent un accompagnement adapté à la situation au rythme de chacun.

Les activités collectives, quant à elles, encouragent le vivre-ensemble, l'entraide et l'apprentissage des règles sociales. Elles permettent également de briser l'isolement et de développer des compétences.

## Les activités de loisirs

Les activités de loisirs peuvent être à la fois divertissantes, éducatives et adaptées aux besoins des personnes accueillies.

Des activités sportives et loisirs en plein air sont régulièrement proposées pour canaliser l'énergie et favoriser le bien-être.

Des sorties culturelles (visites de musées, cinéma ou bibliothèques) permettent d'éveiller la curiosité.

Des ateliers créatifs, des jeux de sociétés et des soirées conviviales : dessin, peinture, musique, écriture...encouragent l'expression personnelle et renforcent les liens entre jeunes.

Enfin, des activités solidaires : projets de bénévolat Unicités..., actions écologiques (jardinage, ramassage de déchets) développent le sens des responsabilités.

L'idée est de proposer des activités variées pour permettre à l'adolescent de s'épanouir, de se sociabiliser et de retrouver du plaisir dans le quotidien.

Au foyer, les activités sont organisées tout au long de l'année, en fonction de l'organisation et des événements extérieurs (fête de l'été, musée, cinéma...). Elles sont aussi pensées durant les temps de vacances scolaires, avec une planification pour permettre aux adolescents d'anticiper et de participer dans cette organisation.

Ainsi, le planning des activités est soumis au collectif jeune lors d'une réunion jeune et chacun pourra émettre des souhaits, voire être acteur pour préparer la sortie (préparation pique-nique par exemple).

Les activités peuvent être individuelles. Il y a la possibilité d'inscrire la personne sur des vacances de loisirs en centre social ou lors de séjours adaptés, des inscriptions au sport également.

Des temps seuls avec l'éducateur sont aussi mis en place. Il favorise le lien, le dialogue avec l'adolescent et contribue à écouter l'enfant dans son besoin.

Des activités collectives sont organisées. Elles se font tout au long de l'année ou lors de sorties type camp, une fois par an au minimum.

Enfin, les activités proposées peuvent se faire en lien avec des partenaires extérieures, comme UNICITES (Ciné-Débat) ou EPE (École des parents avec intervention autour de la Vie Affective et Sexuelle) ou l'intervention d'associations animales (projet présentation /intervention autour du chien).

## Les camps

L'objectif principal d'un camp est d'offrir un cadre sécurisé et structuré où les adolescents peuvent se ressourcer, développer des compétences sociales, renforcer leur estime de soi et vivre des moments forts.

Pour se faire, plusieurs sous-objectifs sont visés :

- Créer un environnement sécurisant et bienveillant : Permettre aux adolescents de se sentir en sécurité et soutenus, en leur offrant un cadre bienveillant et structuré, propice à l'épanouissement personnel.
- Développer la confiance et l'estime de soi : Proposer des activités dont l'objectif est la réussite personnelle et collective, afin que les adolescents gagnent en confiance en eux-mêmes et en leurs capacités.
- Favoriser l'expression des émotions : Encourager les jeunes à exprimer leurs ressentis, leurs émotions et leurs besoins, souvent refoulés dans le cadre de leur situation d'urgence.
- Renforcer les compétences sociales : mettre en place des activités de groupe qui incitent à la coopération, à l'entraide, et au respect mutuel, afin d'améliorer les interactions sociales des adolescents.
- Offrir une parenthèse positive
- Accompagner vers l'autonomie
- Renforcer la cohésion de groupe
- Offrir des perspectives nouvelles

Ce camp est conçu avec une approche thérapeutique et/ou éducative, adaptée aux besoins spécifiques des adolescents en situation d'urgence, et encadré par des professionnels du foyer.

## Les règles de vie au foyer

Les règles de vie sont essentielles pour assurer la sécurité, le respect et un cadre structurant aux adolescents. Elles visent à créer un environnement sécurisé et structurant, tout en favorisant l'autonomie et la responsabilisation des adolescents.

Pour se faire, plusieurs points sont évoqués :

- Le respect des autres : aucun comportement violent, harcèlement ou insulte n'est toléré. Le respect entre jeunes et envers le personnel est fondamental.
- Le respect des horaires : des heures de lever, de coucher et de repas sont fixées pour maintenir un cadre de vie stable.
- L'interdiction des substances : l'alcool, la drogue et le tabac sont généralement interdits. Une tolérance est accordée à la consommation de cigarettes, en accord avec les représentants légaux et selon l'âge de l'adolescent.
- Le respect des espaces communs et personnels : chacun doit entretenir son espace et respecter les biens des autres.
- La participation à la vie collective : selon les capacités de chacun, des tâches comme le rangement ou la préparation des repas peuvent être demandées.
- Des sorties réglementées : elles sont encadrées ainsi que les lieux, avec des autorisations adaptées à l'âge et à la situation de chaque jeune.
- Une affiche explique l'utilisation des téléphones et des écrans : souvent restreinte pour favoriser les repos et les échanges réels.
- L'engagement dans un projet personnel : Les jeunes sont accompagnés dans leur scolarité, formation ou insertion professionnelle.

Les règles de vie<sup>4</sup> ont été écrites par l'équipe pluridisciplinaire du foyer les Jarjilles, en format livret, elles sont lues et remises à la personne accueillie lors de son arrivée. Ce document sert de support à l'échange et permet déjà d'élaborer les actions possibles à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de l'enfant.

## La scolarité, la formation et l'insertion professionnelle

L'objectif d'une scolarité ou d'une formation pour des adolescents accueillis en foyer est de leur offrir un cadre éducatif adapté qui favorise leur développement personnel et social, tout en répondant à leurs besoins spécifiques. Ces jeunes peuvent être confrontés à des difficultés émotionnelles, familiales ou sociales, et leur parcours scolaire ou de formation doit tenir compte de ces réalités.

Les éducateurs accompagnent l'adolescent dans sa scolarité en mettant en œuvre différentes actions telles que :

- Assurer la continuité éducative, en maintenant une régularité scolaire dans la stimulation. Le professionnel peut offrir un soutien personnalisé dans l'aide aux devoirs, rencontres professeurs.
- Favoriser l'inclusion sociale et scolaire en facilitant l'intégration dans un groupe et/ou s'appuyer sur les compétences relationnelles.
- Renforcer l'estime de soi et la confiance en ses capacités, par exemple en valorisant les réussites scolaires et en adaptant les objectifs pédagogiques.
- Renforcer et soutenir l'acquisition de compétences professionnelles et d'autonomie en accédant à des stages professionnels et apprendre l'autonomie pour s'y rendre et tenir des objectifs d'apprentissage de savoir-être.
- Prévenir le décrochage scolaire en proposant des alternatives adaptées (MLDS, École 2eme chance, centre AFPA, DEAT, accueil de jour ESCAL Sauvegarde 42...)
- Favoriser la stabilité et la projection dans l'avenir, en questionnant l'enfant sur ses goûts, compétences, intérêts.

---

<sup>4</sup> Cf. Annexe N° 3 Règles de vie aux FAO Jarjilles.

La scolarité ou la formation des adolescents en foyer doit viser à offrir à ces jeunes les outils nécessaires pour se reconstruire, démontrer des compétences et se préparer à une réinsertion sociale et professionnelle réussie.

Le soutien individualisé et l'adaptation aux besoins spécifiques de chacun sont essentiels et recherchés pour atteindre ces objectifs. Il est crucial de mettre en place des parcours éducatifs flexibles, incluant un accompagnement pédagogique, psychologique et social, afin de favoriser leur engagement et leur réussite.

L'accès à des formations qualifiantes, à des stages et à des dispositifs d'insertion professionnelle permet également de leur offrir des perspectives d'avenir plus stables et motivantes.

Enfin, une approche collaborative impliquant éducateurs, enseignants et professionnels de l'accompagnement est indispensable pour garantir un suivi efficace et répondre aux besoins spécifiques de chaque adolescent.

## **L'expression de la personne accueillie**

La prise en compte de l'expression de la personne accueillie est essentielle pour son bien-être et son accompagnement. Il est important de lui proposer un espace où il se sent libre de s'exprimer, sans crainte de jugement, et pouvoir accueillir les ressentis et émotions de l'adolescent.

L'expression de la personne peut avoir lieu lors de la participation aux décisions (projet individuel, aménagement de sa chambre, choix de ses activités...). La recherche de son expression peut se faire à partir de l'utilisation de plusieurs outils (écriture, dessin groupe de paroles...).

Plusieurs temps d'accompagnements favorisent l'expression de la personne accueillie au foyer les Jarjilles.

Les entretiens éducatifs : temps individuels avec le jeune. Ils permettent à l'enfant de faire un point sur la semaine passée et à venir. Ce dernier peut demander des sorties seul ou en groupe, demander du soutien à l'éducateur quant à sa scolarité. A l'aide d'un document support, un retour de l'échange est écrit et permet une continuité pour les autres professionnels sur les décisions actées avec l'enfant.

L'information et/ou la lecture du rapport est faite à l'enfant avant son envoi au juge des enfants. Cette pratique garantit son implication et son droit à l'expression. Les remarques et questions sont rajoutées en annexe au rapport avant envoi au juge. Au moment de l'audience, l'enfant a connaissance des observations et préconisations des professionnels avant d'être à son tour entendu par le juge.

L'information faite à l'enfant lors des synthèses avec l'ASE et/ou rencontres familles.

L'enfant n'est pas toujours associé dans ces temps d'échanges. Cependant, pour tenir compte de sa parole, les professionnels peuvent l'informer avant la rencontre et recueillir sa parole, puis lui faire un retour par la suite. Il peut à l'aide d'un support écrit, y être associé. Enfin, un débriefing est favorisé avec l'information qu'il peut demander une rencontre avec le juge des enfants tout au long de son placement.

Une réunion mensuelle, groupe expression des jeunes.

Une procédure de mise en œuvre et d'organisation du groupe d'expression vient organiser le temps de réunion mensuelle avec les personnes accueillies au foyer Jarjilles. Des sujets comme les conditions de vie au foyer, les activités proposées et/ou l'accompagnement autour de la scolarité, les règles de vie du foyer, les relations interpersonnelles... peuvent être abordées. L'expression des jeunes est recherchée pour leur permettre d'être acteurs. Certains jeunes peuvent ne pas se sentir à l'aise pour s'exprimer. Il faut prévoir des espaces plus informels ou des médiateurs pour entendre leur expression.

Le turn-over du groupe de jeunes engage une adaptation de la fréquence de cette réunion. Un compte rendu de réunion est édité.

## L'accès aux soins médicaux

L'accès aux soins médicaux pour les adolescents est un enjeu majeur pour leur santé physique et mentale. Ces jeunes, souvent en situation de vulnérabilité, doivent bénéficier d'un suivi médical adapté malgré le cadre temporaire du placement.

À son arrivée, la personne accueillie bénéficie d'une visite médicale par l'infirmière du foyer. Un bilan de santé est réalisé, avec la vérification des vaccinations, traitements et suivis médicaux en cours en plus des informations demandées sur les antécédents médicaux.

La consultation auprès du médecin généraliste est possible, en fonction du besoin.

L'infirmière rencontre également les parents, pour avoir l'ensemble des informations du suivi santé de l'enfant. Elle fera ensuite un retour à l'équipe éducative pour convenir des prises en charge à poursuivre, celles à mettre en place, celles à suspendre, en fonction de la situation de l'enfant.

La psychologue du service rencontre aussi l'enfant et pourra, en fonction de la situation, rencontrer les parents.

Durant son séjour, en cas d'urgence médicale, l'enfant pourra être pris en charge sans attendre le consentement parental. Néanmoins, dans toutes situations, le représentant légal restera informé des actions faites pour l'enfant ainsi que l'ASE.

L'accès à des soins spécifiques (santé mentale, contraception, addictions) pourra être mis en place durant le placement de l'enfant. L'adolescent peut consulter seul un médecin pour certaines demandes sensibles (contraception, dépistage des IST, suivi psychologique). Les éducateurs et l'infirmière informent l'adolescent de ses droits et restent attentifs à ses besoins de santé pour son bien-être.

L'accès aux soins pour les personnes accueillies en foyer peut être entravé par des questions administratives ou familiales. Un suivi attentif et une bonne coordination de l'infirmière du foyer avec la famille, l'ASE et les professionnels de santé est essentiel.

Pour faciliter le suivi médical, une salle « infirmerie » est à disposition au foyer les Jarjilles. Il est le lieu repéré pour les consultations ainsi que pour la prise des traitements.

Le suivi des traitements, le dossier médical et les piluliers sont organisés par l'infirmière du service. Tout nouveau salarié est formé (par l'infirmière et/ou les professionnels) dans la procédure de prise du traitement de l'enfant.

## 5. Partenariat et travail en réseau au FDEF

Le foyer les Jarjilles doit s'appuyer sur un réseau de partenaires pour assurer un accompagnement global des jeunes accueillis. Ces partenariats facilitent l'accès aux soins, à l'éducation, à la justice et à l'insertion sociale.

## 5.1. Les partenaires

Plusieurs partenaires viennent soutenir l'accompagnement auprès des adolescents.

Ils se répartissent ainsi :

- Les partenaires médicaux et psychologiques : médecins généralistes et spécialisés, les hôpitaux de Saint-Etienne (Hôpital Nord et Hôpital Bellevue), les services ambulatoires (CMP, Maison des Ados), les autres services spécialisés dans la prévention (AGASEF, Centre Rimbaud).
- Les partenaires scolaires, éducatifs et de l'insertion sociale : l'ensemble des établissements scolaires et les autres services et dispositifs pour favoriser l'insertion (MLDS, École 2<sup>ème</sup> chance, CFA) (Cf. partie scolarité Page 19), la PJJ qui implique un suivi éducatif des jeunes sous mandat judiciaire.
- Les partenaires sociaux et juridiques : l'ASE reste le partenaire principal dans le placement de l'enfant au FDEF. La CRIP est un acteur dans le placement administratif.  
Les juges des enfants et avocats spécialisées accompagnent les jeunes dans les procédures judiciaires.
- Les partenaires sportifs et culturels : les centres sociaux, les associations sportives et de vacances peuvent être sollicitées pour inscrire les adolescents dans des activités sportives et de loisirs (UFCV, Centre Sociaux de Saint-Etienne, MJC, Amicale Laïque...). Des partenariats avec UNICITES ou l'École des Parents (EPE) permet des interventions ponctuelles autour de thèmes concernant les adolescents, invitant au débat et à l'échange.
- Les partenaires de l'insertion sociale, comme le 115, le FJT. Ces partenaires connus avant la sortie de l'adolescent à la majorité favorisent ensuite le suivi afin d'éviter toute « sortie sèche ».

L'équipe pluridisciplinaire des Jarjilles maintient le réseau de partenariat existant et recherche de nouveaux partenariats pour améliorer la prise en charge des jeunes et favoriser leur insertion.

Ces 3 dernières années, des conventions de partenariats ont été signées avec le FDEF pour faciliter la coordination ou maintenir des actions ponctuelles (EPE, Maison des Ados, Convention partenariat Urgence CHU Nord...). Ces conventions pourront se renouveler afin de favoriser les liens et l'accès aux ressources plus rapidement pour les enfants accueillis.

## 5.2. Le travail de « délégation »

Lors du placement de l'enfant au FDEF, une « délégation » est mise en place. Elle est systématique. L'autorité administrative (appelée service gardien), confie au FDEF l'évaluation et le suivi de la situation. Ce processus concerne plusieurs aspects :

- L'évaluation de la situation de l'enfant : cela inclut les visites à domicile, des entretiens avec l'enfant, les parents et les autres membres de la famille pour déterminer s'il existe des risques pour l'enfant, ou si des mesures doivent être prises pour assurer sa sécurité et son bien-être.
- Le suivi éducatif et social : le suivi du respect des mesures de protection, les professionnels assurent des visites régulières ou accompagnent les familles dans leur parcours.

Cette particularité dans l'accompagnement favorise l'autonomie de l'équipe pluridisciplinaire dans les rencontres auprès de la famille et des partenaires gravitant autour de l'enfant, une plus grande réactivité dans la mise en œuvre des actions d'accompagnement. Les liens avec l'ASE sont cependant maintenus tout au long du parcours de l'enfant, par des temps de synthèses/concertations entre professionnels et l'envoi de comptes rendus réguliers.

## 6. Évaluations et perspectives

Les points abordés précédemment ont mis en évidence les missions du Foyer d'Accueil et d'Observation et ont redéfini les axes d'intervention auprès de la personne accueillie.

Comme évoqué en début de projet, un nombre important de jeunes transite par le FAO les Jarjilles.

En 2024, 83 jeunes ont été accompagnés au FAO Les Jarjilles contre 77 en 2023. Le taux d'occupation démontre par ailleurs le sureffectif :

Années	Total des journées réalisées	Taux d'occupation
Journées réalisées 2023	4271	106%
Journées réalisées 2024	4228	105 %

La moyenne du temps passé au foyer est environ de 2 mois, soit 53 jours. Bien que le nombre de fugues n'ait pas été répertorié ces dernières années, elle n'en est pas moins l'une des causes de la sortie des effectifs du jeune, et ce, dès le premier jour, voire dès les premières heures.

Plusieurs orientations sont possibles mais le retour en famille (32 % en 2024), le placement dans un autre lieu de vie (MECS, foyers 20 %) ou encore la fin de prise en charge via une main levée du placement après une audience restent majoritaires.

Plusieurs actions ont favorisé l'insertion des personnes accueillies.

L'insertion sociale est un enjeu essentiel pour les adolescents accueillis. Elle doit se faire dans des conditions stables avec un retour en famille si possible ou en foyer d'accueil en moyen séjour ou dans des structures adaptées à leur besoin ou parcours. Ainsi, un accompagnement autour d'actions éducatives favorisant la réinsertion (formation professionnelle, chantier éducatif...) la socialisation (par des activités culturelles et/ou sportives, le travail avec des partenaires) et la préparation à l'autonomie doit être recherché.

Concernant les professionnels, les conditions de travail pour les agents exerçant en foyer d'urgence auprès d'adolescents sont éprouvantes et difficiles. En effet, les professionnels doivent gérer des situations de tensions importantes entre les personnes accueillies, agressions, troubles du comportement, mises en dangers (fugues, prostitutions, risques prostitutionnels, addictions...), ce qui est épuisant dans l'action quotidienne. Les tâches administratives sont nombreuses (rapports, écrits, comptes rendus, EIG, déclarations d'incidents, notes préoccupantes...) en plus des horaires de travail d'internat qui peuvent rapidement conduire à l'épuisement professionnel.

Enfin, la difficulté de recrutement du fait d'un marché de l'emploi tendu ne favorise pas une stabilité de l'équipe éducative et peut conduire à un manque de coordination et de cohésion d'équipe, primordiales pour une meilleure action auprès de la personne accueillie.

Le FAO les Jarjilles se doit d'être un lieu offrant un environnement de protection pour permettre aux personnes accueillies de développer un bien-être, de répondre à leurs besoins immédiats en termes de sécurité physique et émotionnelle tout en leur offrant un cadre stable et structuré. Le nombre d'adolescents ayant des troubles du comportement, avec des parcours de vie complexes ne permet pas toujours de garantir ce cadre-là.

Dans un contexte d'accueil d'urgence marqué par l'instabilité et la vulnérabilité des adolescents, le projet de service se veut un cadre structurant, cohérent et bienveillant. Il vise à répondre aux besoins fondamentaux tout en favorisant un accompagnement éducatif de qualité.

Pour traduire ces orientations en actions concrètes du quotidien, des fiches actions ont été élaborées. Elles permettent de décliner les axes prioritaires du projet en démarches opérationnelles, adaptées aux réalités du terrain et aux besoins spécifiques des jeunes accueillis.

Ainsi, dans le cadre de notre engagement continu pour l'amélioration des conditions de vie et de travail au FAO les Jarjilles, nous proposons plusieurs fiches actions ciblées. Ces initiatives visent à répondre aux besoins spécifiques identifiés précédemment et à renforcer notre efficacité globale.

Tout d'abord, nous mettons en place **un soutien et un accompagnement renforcés pour les équipes confrontées à des situations complexes**. Cette mesure vise à améliorer le bien-être des professionnels et à garantir une prise en charge optimale des adolescents.

Ensuite, nous nous attachons à **améliorer le cadre de vie et les activités quotidiennes des adolescents au FAO Jarjilles**. Cette action est cruciale pour favoriser leur épanouissement et leur développement personnel.

Par ailleurs, nous **renforçons nos partenariats et notre réseau au FAO les Jarjilles**. Cette démarche vise à créer des synergies avec d'autres acteurs clés et à enrichir nos pratiques grâce à des échanges fructueux.

Nous prévoyons également des travaux **d'amélioration du bâti et des locaux au FAO les Jarjilles**. Ces aménagements sont essentiels pour offrir un environnement sûr, fonctionnel et agréable à tous les usagers.

Enfin, nous nous engageons à **améliorer l'alimentation au FAO les Jarjilles**. Une alimentation équilibrée et de qualité est fondamentale pour la santé et le bien-être des adolescents.

Ces différentes actions, détaillées dans les fiches qui suivent, témoignent de notre volonté d'apporter des améliorations concrètes et durables au FAO les Jarjilles.

---

# LES FICHES

# ACTIONS

## FICHE ACTION 1

### Soutien et accompagnement des équipes face aux situations complexes

<b>1. Identification de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Nom de l'action</b> : Renforcement du soutien aux équipes éducatives dans la gestion des situations complexes</li><li>• <b>Responsable</b> : MAF</li><li>• <b>Équipe impliquée</b> : équipe éducative, psychologue, infirmière, veilleur de nuit</li><li>• <b>Date de début</b> : 01/06/25</li><li>• <b>Date de fin prévue</b> : 06/06/2026</li></ul>
<b>2. Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Outiller les professionnels pour mieux gérer les situations complexes (violence, crise, fugue, refus de soins, mal-être profond)</li><li>• Prévenir l'épuisement professionnel et renforcer la cohésion d'équipe</li><li>• Favoriser une approche collective et concertée face aux crises</li><li>• Mettre en place des espaces d'écoute et de supervision</li></ul>
<b>3. Description de l'action</b>	<p><b>Formation et renforcement des compétences</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Formation sur les troubles du comportement et les traumatismes</b> : appel à des formations collectives autour de la gestion des conflits, communication non violente, régulation émotionnelle, formation collective ANFH, interne FDEF</li><li>• <b>Mises en place d'ateliers pratiques</b> (par la psychologue du service ?), Jeux de rôle et études de cas pour anticiper les réactions en situation de crise (psychologue du travail)</li></ul> <p><b>Renouvellement d'espaces de soutien et d'analyse des pratiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Maintien du groupe APP, de parole entre professionnels</b>, animés par un psychologue ou un superviseur externe</li><li>• <b>Débriefing post-crise</b> pour analyser les événements et ajuster les pratiques, lors des réunions hebdomadaires.</li></ul>

	<p><b>Outils de gestion des crises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fiches repères</b> sur les conduites à tenir face aux situations critiques (crises de violence, fugues, refus d'alimentation, automutilation)</li> <li>• <b>Mise en place d'un protocole de gestion de crise</b> -outil du FDEF</li> </ul> <p><b>Prévention de l'épuisement professionnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accès à un soutien psychologique individuel pour les professionnels</b> psychologue du travail – plateforme HOLICARE</li> <li>• <b>Aménagement du temps de travail</b> pour permettre des temps de récupération après des interventions complexes</li> <li>• <b>Valorisation du travail de l'équipe</b> par des moments de reconnaissance et d'échange</li> </ul>
<b>4. Moyens nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Humains</b> : Supervision par un psychologue, formateurs spécialisés en gestion de crise</li> <li>• <b>Matériels</b> : Guides pratiques, supports de formation</li> <li>• <b>Financiers</b> : Budget pour la formation et le soutien psychologique</li> </ul>
<b>5. Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de formations suivies et satisfaction des équipes</li> <li>• Réduction du nombre d'incidents majeurs</li> <li>• Amélioration du climat d'équipe (via enquêtes internes)</li> <li>• Baisse du taux d'absentéisme et de turnover</li> </ul>
<b>6. Risques et solutions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Risque</b> : Manque de temps pour suivre les formations → <b>Solution</b> : Intégrer les sessions dans le planning de travail</li> <li>• <b>Risque</b> : Réticence à parler des difficultés → <b>Solution</b> : Confidentialité garantie et encouragement au dialogue</li> </ul>
<b>7. Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une équipe plus sereine et mieux armée face aux situations complexes</li> <li>• Moins de tensions internes et une meilleure communication entre professionnels</li> <li>• Amélioration de la qualité de prise en charge des jeunes</li> <li>• Un climat plus apaisé au sein du foyer</li> </ul>

## FICHE ACTION 2

### Amélioration du cadre de vie et des activités quotidiennes des adolescents

<b>1. Identification de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Nom de l'action</b> : Mise en place d'un programme d'activités structurant autour du quotidien et des activités</li><li>• <b>Responsable</b> : Nom du responsable</li><li>• <b>Équipe impliquée</b> : équipe éducative et maitresse de maison</li><li>• <b>Date de début</b> : 01/06/2025</li><li>• <b>Date de fin prévue</b> : 01/06/2026</li></ul>
<b>2. Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Apporter un cadre structurant et sécurisant aux adolescents</li><li>• Favoriser leur autonomie et leur responsabilisation dans le quotidien</li><li>• Encourager l'engagement dans des activités enrichissantes et valorisantes</li><li>• Créer du lien social et renforcer le sentiment d'appartenance</li></ul>
<b>3. Description de l'action</b>	<p><b>Structuration des journées</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place d'un emploi du temps quotidien (repas, temps libre, activités, temps scolaire)</li><li>• Définition de responsabilités individuelles et collectives (participation aux tâches du foyer)</li><li>• Accompagnement à la gestion du temps et des habitudes de vie (lever, coucher, hygiène)</li></ul> <p><b>Activités socio-éducatives et de bien-être</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Temps collectif pour organiser le nettoyage et l'entretien des espaces communs (nettoyage collectif du dimanche matin)</li><li>• Séances de sport et d'expression corporelle (randonnées, inscription à des sports extra scolaires, activités piscine le vendredi fin de journée...)</li><li>• Activités artistiques et créatives et culturelles (dessin, préparation repas gâteau avec maitresse de maison...)</li><li>• Ateliers bien-être et gestion des émotions (intervention partenaires EPE, Unicités sur ateliers gestion des émotions, santé mentale)</li></ul> <p><b>Accompagnement vers l'autonomie</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Aide à la gestion administrative et budgétaire (argent de poche, papiers personnels comme CNI, carte de Bus...)</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ateliers d'apprentissage de la mobilité (utilisation des transports en commun, repérage dans la ville)</li> <li>Sensibilisation à l'entretien d'un logement (faire la lessive, ranger ses affaires)</li> </ul> <p><b>Sorties et ouverture sur l'extérieur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de sorties culturelles et sportives (musées, cinéma, randonnée sorties culturelles cinéma, fête de la musique, fête de l'hiver...)</li> <li>Renforcement des liens avec des associations locales pour favoriser l'insertion sociale (inscription en centre de loisirs et centre social, inscription médiathèque.)</li> <li>Participation à des projets collectifs et citoyens (jardin partagé, actions solidaires avec Unicités, actions ponctuelles proposées par Département...)</li> </ul>
<b>4. Moyens nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Humains</b> : Encadrement renforcé par des éducateurs –désigner un « référent-fil rouge » lors d'animation continue</li> <li><b>Matériels</b> : Espaces dédiés aux activités (lieux de sport-randonnée repérés, matériel pour atelier créatif, planning des activités établis)</li> <li><b>Financiers</b> : Budget alloué pour l'achat de matériel éducatif et la mise en place des sorties</li> </ul>
<b>5. Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau de participation aux activités proposées</li> <li>Évolution de l'autonomie des jeunes dans leur quotidien</li> <li>Réduction des conflits liés à la vie collective</li> <li>Retour qualitatif des jeunes via des échanges ou questionnaires de satisfaction</li> </ul>
<b>6. Risques et solutions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Risque</b> : Manque d'implication des jeunes → <b>Solution</b> : Co-construction des activités avec eux</li> <li><b>Risque</b> : Difficulté à maintenir une régularité dans les activités → <b>Solution</b> : Instauration de rituels et de référents pour chaque activité</li> <li><b>Risque</b> : Contraintes budgétaires pour les sorties → <b>Solution</b> : Recherche de partenariats et financements externes</li> </ul>
<b>7. Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la gestion du quotidien et de l'autonomie des jeunes</li> <li>Augmentation de leur engagement dans les activités collectives</li> <li>Meilleur équilibre personnel et bien-être général</li> <li>Développement du lien social et renforcement du sentiment de sécurité</li> </ul>

### FICHE ACTION 3

#### Renforcement du Partenariat et du Réseau au FAO les Jarjilles

<b>1. Identification de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Nom de l'action :</b> Améliorer la prise en charge et l'accompagnement des adolescents en situation d'urgence en renforçant les collaborations avec les acteurs du territoire.</li><li>• <b>Responsable :</b> CSE Jarjilles</li><li>• <b>Équipe impliquée :</b> équipe éducative, infirmière, psychologue</li><li>• <b>Date de début :</b> 01/06/2025</li><li>• <b>Date de fin prévue :</b> 01/06/2027 (calendrier prévisionnel détaillé point 6)</li></ul>
<b>2. Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer et structurer un réseau de partenaires pour optimiser l'orientation et le suivi des jeunes.</li><li>• Renforcer les relations avec les services ASE, les services éducatifs, médicaux et judiciaires.</li><li>• Mettre en place des actions concertées et des protocoles d'intervention adaptés aux besoins des adolescents.</li><li>• Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes accueillis.</li></ul> <p><b>Public cible :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Adolescents en situation d'urgence accueillis au foyer.</li><li>• Professionnels du secteur social, éducatif, médical et judiciaire.</li><li>• Partenaires institutionnels et associatifs.</li></ul>
<b>3. Description de l'action :</b>	<p><b>Cartographie des partenaires existants et identification de nouveaux acteurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisation d'un diagnostic territorial des partenaires existants</li><li>• Recensement des structures et services pouvant intervenir auprès des jeunes.</li></ul> <p><b>Renforcement des liens avec les partenaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation de rencontres et de réunions de concertation.</li><li>• Signature de conventions de partenariat.</li><li>• Participation à des groupes de travail interinstitutionnels.</li></ul>

	<p><b>Mise en place de protocoles d'intervention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de procédures pour une meilleure coordination des actions.</li> <li>• Définition des rôles et responsabilités de chaque acteur dans la prise en charge.</li> </ul> <p><b>Actions de sensibilisation et de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des équipes du foyer sur les dispositifs d'accompagnement disponibles.</li> <li>• Sensibilisation des partenaires sur les problématiques spécifiques des adolescents en urgence.</li> </ul>
<b>4. Moyens nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Humains</b> : personnel du foyer éducateurs, partenaires institutionnels.</li> <li>• <b>Ressources matérielles</b> : locaux pour les réunions, outils de communication.</li> <li>• <b>Moyens financiers</b> : financements FDEF pour interventions partenaires possibles</li> </ul>
<b>5. Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de partenariats établis et formalisés.</li> <li>• Nombre de réunions et d'actions communes réalisées.</li> <li>• Amélioration de la prise en charge et du suivi des jeunes.</li> <li>• Satisfaction des adolescents et des professionnels impliqués.</li> </ul>
<b>6. Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic et cartographie : 3 premiers mois.</li> <li>• Renforcement des liens et mise en place des protocoles : 6 à 12 mois.</li> <li>• Sensibilisation et formation : dès le 6e mois et en continu.</li> <li>• Suivi et évaluation : à partir du 12e mois et chaque année.</li> </ul>
<b>7. Risques et solutions</b>	<p><b>Risque</b> : Manque d'engagement des partenaires  <b>Solution</b> : Mettre en place des conventions formelles et des engagements clairs.</p> <p><b>Risque</b> : Difficultés de coordination entre les acteurs  <b>Solution</b> : Organiser des réunions régulières et désigner un référent pour chaque structure.</p> <p><b>Risque</b> : Difficulté d'adhésion des jeunes aux dispositifs proposés  <b>Solution</b> : Impliquer les jeunes dans la construction des projets et adapter les actions à leurs besoins spécifiques.</p>
<b>8. Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la coordination entre les différents acteurs impliqués dans la prise en charge des adolescents.</li> <li>• Réduction du temps d'attente pour l'orientation et la mise en place des interventions adaptées.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmentation du nombre de jeunes bénéficiant d'un suivi individualisé et adapté à leurs besoins.</li><li>• Meilleure intégration sociale et professionnelle des adolescents grâce à des dispositifs renforcés.</li><li>• Renforcement de la satisfaction et de l'implication des partenaires institutionnels et associatifs.</li></ul>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## FICHE ACTION 4

### Amélioration du bâti et des locaux au FAO les Jarjilles

<b>1. Identification de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Nom de l'action</b> : améliorer et préserver l'état des locaux du foyer d'urgence, tout en veillant à offrir un cadre adapté, sécurisé et stimulant pour les adolescents.</li><li>• <b>Responsable</b> : Nom du responsable</li><li>• <b>Équipe impliquée</b> : équipe pluridisciplinaire Jarjilles, Personnel d'entretien et maintenance</li><li>• <b>Date de début</b> : 01/06/2025</li><li>• <b>Date de fin prévue</b> : 01/06/2026</li></ul>
<b>2. Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adapter les locaux aux besoins des adolescents</li><li>• Choisir des matériaux résistants et durables,</li><li>• Prévenir les comportements destructeurs par une meilleure gestion de la sécurité.</li><li>• Sensibiliser les jeunes à la préservation des lieux</li></ul>
<b>3. Description des actions</b>	<p><b>Réévaluation de la conception des espaces :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réaménager les espaces communs pour qu'ils soient moins propices à la dégradation (mobilier intégré et robuste, revêtements de murs et sols anti-vandalisme).</li><li>• Créer des espaces de détente sécurisés pour limiter les tensions.</li><li>• Séparer les zones à usage collectif des espaces plus intimes pour les jeunes, réduisant les conflits.</li></ul> <p><b>Matériaux et mobilier adaptés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rénover les revêtements fragiles (peinture classique, papiers peints) par des matériaux résistants aux chocs et aux graffitis (peintures murales indélébiles, revêtements en PVC, carrelage antidérapant, mobilier solide).</li><li>• Installer des meubles en matériaux résistants (métal, bois massif, plastique renforcé).</li><li>• Prévoir des meubles modulaires et ergonomiques permettant une flexibilité dans l'aménagement.</li></ul>

	<p><b>Renforcer la sécurité des locaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir la surveillance dans les espaces communs, sans empiéter sur l'intimité des jeunes.</li> <li>• Veiller à ce que toutes les issues de secours soient fonctionnelles et accessibles.</li> <li>• Former l'équipe éducative à une gestion de crise non-violente et à la médiation des conflits.</li> </ul> <p><b>Sensibiliser les jeunes à la préservation des lieux en les impliquant dans leur entretien.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des ateliers de réparation et de décoration (peinture, réparation de petits équipements).</li> <li>• Mettre en place un système de responsabilisation, où chaque adolescent est chargé de maintenir une partie de l'espace (par exemple, nettoyage, espace extérieur, entretien préau...).</li> <li>• Créer un groupe de « médiateurs de l'espace », des jeunes volontaires pour aider à la gestion de l'entretien collectif et intervenir lors de tensions.</li> </ul> <p><b>Suivi et entretiens réguliers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier des visites de maintenance régulières pour détecter les problèmes rapidement (fissures, dégradations, équipements défectueux).</li> <li>• Mettre en place une équipe dédiée à l'entretien préventif, avec des inspections périodiques des lieux.</li> <li>• Prévoir un budget spécifique pour les réparations fréquentes et urgentes, en lien avec service STECOL</li> </ul> <p><b>Communication et sensibilisation des jeunes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des réunions régulières avec les adolescents pour leur rappeler les règles d'utilisation des espaces et pour les encourager à participer à des projets communs de respect des lieux.</li> <li>• Créer des supports visuels (affiches, dépliants) dans les espaces communs pour rappeler l'importance de l'entretien et de la sécurité.</li> </ul>
<p><b>4. Moyens nécessaires</b></p>	<p><b>Humains :</b> Coordinateur du projet (chef de service) éducateurs pour encadrer et sensibiliser les adolescents et organiser les ateliers de sensibilisation et de participation, service technique pour atelier de réparation, Gestionnaire administratif pour le suivi du budget et des achats, Artisans pour les rénovations</p> <p><b>Matériels :</b> matériels pour aménagement et rénovation, outils et équipements pour ateliers participatifs</p>

	<b>Financiers</b> : budgets estimatifs à allouer pour rénovation à court terme et long terme
<b>5. Indicateurs de succès :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de la fréquence des dégradations signalées par l'équipe d'entretien.</li> <li>• Participation active des jeunes dans les programmes d'entretien.</li> <li>• Augmentation de la satisfaction des adolescents et du personnel éducatif concernant les locaux (enquête de satisfaction).</li> <li>• Respect des nouvelles installations et absence de nouveaux dommages dans les 6 mois suivant les améliorations.</li> </ul>
<b>6. Risques et solutions</b>	<p><b>Risque</b> : manque d'implication des jeunes qui peut engendrer rejet ou refus de participer.  <b>Solutions</b> : co-constructions des projets avec eux, expliquer les bénéfices de l'amélioration attribuer des responsabilités dans gestion des espaces</p> <p><b>Risque</b> : dégradations persistantes malgré les améliorations  <b>Solutions</b> : sanctions éducatives (réparation, implication dans l'entretien plutôt que des punitions strictes), renforcer l'encadrement et la médiation pour prévenir les comportements à risque, augmenter le sentiment d'appartenance en personnalisant les espaces</p> <p><b>Risque</b> : Mauvaise communication entre les différents intervenants ce qui peut ralentir le projet.  <b>Solutions</b> désigner un responsable de projet, organiser des réunions régulières, établir un planning détaillé avec des responsabilités bien définies.</p> <p><b>Risque</b> : coût élevé  <b>Solutions</b> : prioriser les actions essentielles, opter pour des solutions économiques et durables (mobilier de seconde main rénové, participation des jeunes à la fabrication)</p>
<b>7. Résultats attendus</b>	Amélioration durable des locaux Implication et responsabilisation des adolescents Amélioration du climat au sein du foyer Optimisation des ressources et des coûts d'entretien Pérennisation des bonnes pratiques

## FICHE ACTION 5

### Amélioration de l'alimentation au FAO les Jarilles

<b>1. Identification de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Nom de l'action</b> : Amélioration de la qualité et de la personnalisation de l'alimentation</li><li>• <b>Responsable</b> : infirmière et chef de service</li><li>• <b>Public concerné</b> : Adolescents accueillis</li><li>• <b>Durée</b> : Action continue avec réévaluation annuelle</li><li>• <b>Pilotes</b> : Maîtresse de maison, infirmière, direction</li></ul>
<b>2. Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis aux jeunes.</li><li>• Intégrer les régimes médicaux, et repérer les régimes confessionnels (avec autorité parentale)</li><li>• Renforcer la coordination entre la maîtresse de maison, l'infirmière et l'équipe éducative.</li><li>• Promouvoir l'implication des jeunes dans la préparation des menus</li><li>• Favoriser la stabilité et le bien-être à travers des repas structurés et adaptés.</li></ul>
<b>3. Acteurs impliqués et leurs rôles</b>	<p><b>Maîtresse de maison</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Élabore les menus hebdomadaires avec une attention portée aux besoins spécifiques.</li><li>• Prépare les repas en tenant compte des prescriptions transmises par l'infirmière.</li><li>• Organise des ateliers cuisine avec les jeunes.</li><li>• Veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire.</li></ul> <p><b>Infirmière</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Identifie les régimes spécifiques dès l'admission (allergies, diabète, TCA, etc.).</li><li>• Transmet les données médicales utiles à la maîtresse de maison et à l'équipe éducative.</li><li>• Assure un suivi nutritionnel régulier.</li><li>• Participe à des actions de prévention et d'éducation à la santé alimentaire.</li></ul> <p><b>Équipe éducative</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagne les jeunes lors des repas.</li><li>• Fait respecter le cadre des repas et encourage le vivre-ensemble.</li><li>• Valorise l'implication des jeunes dans la préparation et la gestion alimentaire.</li><li>• Fait remonter les observations pertinentes à l'équipe pluridisciplinaire.</li></ul>

<b>4. Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion de coordination mensuelle entre la maîtresse de maison, l'infirmière et les éducateurs.</li> <li>• Fiche d'accueil incluant un volet alimentaire systématique.</li> <li>• Menus hebdomadaires validés par l'infirmière en fonction des besoins signalés.</li> <li>• Mise en place d'un tableau de suivi des régimes et allergies.</li> <li>• Ateliers mensuels autour de l'alimentation (cuisine, nutrition, lutte contre le gaspillage).</li> </ul>
<b>5. Moyens mobilisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnel qualifié : maîtresse de maison, infirmière, éducateurs.</li> <li>• Matériel de cuisine adapté.</li> <li>• Budget alimentaire renforcé.</li> <li>• Documents de suivi (fiches d'admission, tableaux de régimes, menus).</li> <li>• Temps dédié aux réunions interprofessionnelles.</li> </ul>
<b>6. Évaluation de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi régulier des régimes spécifiques respectés.</li> <li>• Observation des comportements alimentaires et de la santé globale.</li> <li>• Recueil des retours des jeunes via entretiens ou questionnaires.</li> <li>• Réajustement des pratiques à chaque réunion mensuelle.</li> </ul>
<b>7. Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure qualité des repas sur le plan nutritionnel et affectif.</li> <li>• Respect systématique des besoins alimentaires spécifiques.</li> <li>• Implication des jeunes dans les activités culinaires, le temps des WE</li> <li>• Amélioration du climat éducatif lors des repas.</li> <li>• Communication renforcée entre les professionnels autour de la santé et de l'alimentation.</li> </ul>

---

# ANNEXES

## ANNEXE 1 - Accueil Bienveillant au FDEF

Tableau processus accueil Bienveillant

ETAPES	QUAND	QUI	QUOI / ACTIONS
Appel du CDS prévenant de l'arrivée d'un jeune sur l'unité	Avant l'accueil Si le contexte le permet/prise en charge du collectif	L'éducateur ou le surveillant de nuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pense et prépare le lieu où l'enfant sera accueilli</li> <li>-Prépare le dossier d'accueil</li> <li>-Prépare le kit urgence</li> <li>-prévient les jeunes de l'arrivée de l'enfant</li> </ul>
L'accueil	A l'arrivée du jeune	L'éducateur ou le surveillant de nuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le professionnel doit impérativement arriver à se dégager du collectif afin d'accorder un temps individuel au jeune</li> <li>-lui montrer que nous l'attendions et que nous sommes là pour lui</li> </ul>
Le temps d'échange et recueil	A l'arrivée du jeune	L'éducateur ou le surveillant de nuit	<p><b>L'accueil est un processus il se déroule ainsi en plusieurs étapes qui doivent être repérées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Se présenter</li> <li>-expliquer qu'il va pouvoir se poser, dormir, avoir un lieu pour lui</li> <li>-Le rassurer, et lui expliquer pourquoi il est là et ce qui va se passer après (si OPP il y aura une audience...), <b>mettre en mots</b> adapté à son âge.</li> <li>-<b>Présenter la structure</b>, les professionnels qu'il va rencontrer, qui sera le veilleur cette nuit et qui seront les personnes qu'il verra le lendemain</li> <li>- lui remettre <b>le livret d'accueil</b> support à la présentation de la structure et le feuilleter avec lui, il pourra regarder plus tranquillement après et poser des questions, lui donner ou expliquer <b>les règles de vie</b></li> <li>-avoir le <b>dossier d'accueil</b> en support pour le recueil ou le don d'information</li> <li>-Lui demander s'il a mangé, s'il a faim, proposer une douche...</li> </ul>
Visite de l'unité		L'éducateur ou le surveillant de nuit	Après ce temps plus administratif, selon le moment de l'accueil (jour) proposer au jeune une visite de l'unité et lui présenter les jeunes présents.
Accompagnement à sa chambre			<ul style="list-style-type: none"> <li>-<b>Remise du kit d'accueil</b>, soit si la chambre a pu être préparée ce kit peut être disposé sur le lit, soit il est remis avant d'accompagner le jeune à sa chambre.</li> <li>Pour les plus jeunes c'est aussi le moment où nous allons proposer un « doudou » à choisir dans la boîte à doudou.</li> <li>-installation en chambre, proposer au jeune une aide afin de s'installer, faire ou l'informer qu'une <b>fiche inventaire</b> sera faite avec lui dans un 2<sup>ème</sup> temps.</li> </ul>

## ANNEXE 2 - Organisation pour la restitution du kit accueil auprès de l'enfant

ETAPES	QUAND	QUI	QUOI / ACTIONS
Commandes du nécessaire pour les kits accueil	A la demande des chefs de services des Unités d'accueil	STECOL	Se charge de passer des commandes groupées afin d'obtenir des prix bas : 20 kits par unités FAO -kit gobelet brosse à dent +dentifrice, -un peigne (voir brosse selon chevelure) -une petite serviette -gel shampooing-douche -un petit sac à dos et/ou trousse de toilette
Récupérer les kits		Les CDS	Amener sur l'unité d'accueil
Préparation et gestion du stock	Réception des nécessaires au kit	Les Maitresses de maison ou A-P	Prépare les Kits et les range (endroit à définir par l'unité) indiquer la localisation, faire en sorte qu'il soit facilement accessible notamment la nuit pour les VN La maitresse de maison gère le stock afin que soit disponible le nécessaire lors d'accueils d'urgence et prévient le CDS lorsqu'il faut en recommander
Distribution du kit d'accueil	A l'accueil	Les éducateurs, les veilleurs de nuits, les Maitresses de Maison	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque unité selon ses spécificités</li> <li>- Outre le lieu préparé pour l'installation du jeune, pouvoir lui fournir le petit nécessaire personnel pour prendre soin de lui</li> <li>- Kit d'accueil : kit gobelet brosse à dent +dentifrice, un peigne/brosse, une petite serviette, gel/shampooing douche, un petit sac à dos et/ou trousse de toilette</li> </ul>

## ANNEXE 3 - Les règles de vie

### LES REGLES DE VIE DES JARJILLES

#### LES HORAIRES

##### LEVERS ET PETITS DEJEUNERS

Les horaires de lever et de petits déjeuners sont élaborés afin d'apporter un rythme de vie stable et régulier.

Le petit-déjeuner peut être pris entre 7h et 9h30 du matin.

Au-delà, tu attendras le repas de midi pour t'alimenter. Il sera possible d'avoir un jus de fruit.

##### En périodes scolaires

Les jeunes scolarisés se lèvent en fonction de leurs horaires de cours.

Le surveillant de nuit pourra te réveiller. Un réveil te sera remis lors de ton arrivée pour que tu puisses te lever.

Les jeunes non scolarisés se lèvent au plus tard à 9h pour garder un rythme quotidien régulier.

##### Périodes de vacances et de Week-ends

Les grasses matinées sont possibles jusqu'à 10h00.

Les horaires du petit déjeuner sont de 8h30 à 10h00.

##### LES AUTRES REPAS

Les repas sont des moments importants et conviviaux de la journée.

Les repas sont pris collectivement, chacun doit être présent et sera attentif à avoir une tenue correcte, à respecter les horaires, la nourriture, le service.

La confection des repas peut se faire avec la maîtresse de maison, selon les possibilités et ta motivation.

Repas de midi : à partir de 12h00

Gouter : de 16h à 17h00

Diner : à partir de 19h00

##### LES COUCHERS

Les horaires de couchers sont prévus pour permettre le temps de sommeil ou de repos nécessaire au bon équilibre de chacun.

En semaine, tu dois être en chambre à 21h30.

Le WE, tu peux aller en chambre à 22h00.

La douche (hygiène corporelle) doit être prise avant 21h30 car ensuite tu n'auras plus accès à la salle de bain.

##### LES TEMPS CALMES

Ils sont de 13h00 à 14h30, chaque jeune doit être en chambre (hors temps scolaires) durant ce créneau horaire. Tu as la possibilité de lire, écouter de la musique. Faire une activité individuelle.

### VIVRE EN COLLECTIVITE

Vivre en collectivité suppose certaines exigences :

- Nous demandons à chaque personne accueillie d'adopter un comportement et un langage respectueux des autres jeunes et des adultes qui travaillent aux Jarjilles.
- La vie en collectivité ne signifie pas que tout doit être partagé. Chacun sera attentif à préserver son intimité et celle des autres jeunes.

#### PROPRETE ET RANGEMENT

##### Nettoyage et rangement des chambres

Afin de permettre d'évoluer dans un cadre de vie et un environnement agréables et respectueux, de garantir une bonne hygiène, nous te demandons de respecter les règles suivantes :

- Ta chambre, c'est ton espace, tu en es responsable.
- Tous les matins, tu veilleras à ranger ta chambre, à faire ton lit avant le départ à l'école. (Aération quotidienne, rangement)
- Dans la salle de bain, pense à mettre ton tapis de bain à sécher et à ne rien laisser trainer sur le lavabo pour laisser la place nette à celui qui utilise ensuite la SDB et pour faciliter le nettoyage des locaux par la maîtresse de maison.
- Dans les WC, tu veilleras à tirer la chasse d'eau autant de fois de son utilisation et à ne pas jeter des objets dans la cuvette ;

Le dimanche, à partir de 10h, le ménage collectif garantit une propreté et un respect de chaque lieu commun et individuel, en plus d'un nettoyage quotidien des sanitaires par les maîtresses de maison.

Le changement des draps à lieu le lundi. Tu devras défaire ton lit et le refaire après remise d'un nouveau jeu de draps.

##### Les services

Pour un bon fonctionnement du collectif, des services sont organisés (mise de table, débarrassage, vaisselle...). Un planning est élaboré chaque semaine pour permettre une participation à tour de rôle.

##### L'alimentation

Un menu est édité toutes les semaines dans la cuisine.

Il est interdit de faire rentrer au foyer des plats cuisinés y compris des repas fast-food, ou gâteaux et pâtisseries.

Des aliments secs sont tolérés (en petites quantités) et seront déposés dans ton casier. Tu pourras les consommer pendant les gouters.

#### CIRCULATION DANS L'ETABLISSEMENT

Le foyer est un lieu de vie avec des espaces communs et individuels.

Ta chambre est un espace privé. L'intrusion d'un autre adolescent accueilli est interdite dans ta chambre. Seuls les professionnels auront accès à ta chambre, en ta présence en se signalant, en ton

absence, pour le nettoyage des locaux. Ta chambre sera fermée à clé en ton absence, lors de ton départ le matin, et réouverte à ton retour.  
Le salon est accessible à tous. Il peut servir d'accueil en urgence d'autres adolescents, en cas de mise à l'abri. Dans ce cas, nous te demandons de respecter l'espace utilisé pour le respect et confort de tous.

La cuisine, la buanderie, sont des espaces réservés en présence d'un professionnel.

#### LA TELEVISION

Une télévision est à disposition dans le salon. Son utilisation est prévue selon les principes suivants :

- En semaine, la télévision peut être allumée à partir de 17h30, au retour des activités scolaires. Le programme est choisi à l'unanimité.
- Le soir, la télévision peut être allumée en semaine jusqu'à 21h30.
- Les WE, en fonction des veillées, son utilisation pourra être prolongée.

#### TELEPHONES PORTABLES

Les adolescents sont autorisés à disposer de leur téléphone portable dans la limite des règles établies par l'équipe éducative :

- Au moment du coucher, tu remets ton téléphone aux éducateurs (21h30 en semaine /22h00 la WE)
- Toute utilisation du téléphone portable traduisant des comportements délictueux est formellement interdite dans l'unité,
- Durant les temps de repas et autres temps définis par les adultes ; l'utilisation du téléphone n'est pas autorisée.
- Dans les temps où tu utilises ton téléphone, tu es le seul responsable. Tout dommage causé par toi ou un tiers est de ta responsabilité entière.

L'équipe éducative se réserve la possibilité de restreindre l'utilisation de ton téléphone, voire d'en interdire l'usage en cas de non-respect des règles mentionnées ci-dessus.

Si tu ne possèdes pas de téléphone portable, tu pourras utiliser le téléphone du bureau des éducateurs pour contacter les membres de ta famille.

#### TON HYGIENE – TON LINGE

Selon tes habitudes de vie, tu pourras prendre une douche le matin (à partir de 6h00 selon tes horaires de cours) avant de partir en cours, ou le soir jusqu'à 21h30 maximum.

Des produits d'hygiène te seront fournis à ton arrivée puis régulièrement ensuite.

Le coiffeur : en fonction de ton besoin, nous pourrons t'accompagner auprès d'un coiffeur, prestation qui est pris en charge par le FDEF selon ton projet.

#### CIGARETTES & CIGARETTES ELECTRONIQUES

Le foyer est un établissement non-fumeur. En tant qu'il constitue un lieu de vie, une tolérance existe pour les jeunes à condition qu'ils respectent certaines règles :

- L'accord de tes parents sera demandé,
- Tu organiseras seul ton achat de tabac, le foyer ne fera pas d'accompagnement ni d'avance d'argent pour cet achat,
- Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments, ni dans ta chambre.
- Un seul lieu est repéré pour fumer à l'extérieur (sur la terrasse) et un cendrier est prévu pour les mégots. En cas de non-respect de ces règles, tu pourras te voir interdire la tolérance de te laisser fumer aux FAO jarilles.
- Au moment du coucher, ton briquet et tes cigarettes seront restitués au professionnel pour un dépôt dans ton casier.

Pour rappel, la consommation de produits stupéfiants est interdit par la loi (article L3421-14 du code de santé publique). Si une personne accueillie est surprise en possession de stupéfiants ou en train de consommer une drogue, il enfreint la loi et le règlement intérieur. Le chef de service/direction est tenu de signaler les faits au Procureur de la République et les professionnels de faire appel aux services de police ou de gendarmerie qui apprécieront la situation.

#### ACTIVITES

Des activités collectives : en extérieures, elles peuvent être proposées en fonction de ton projet et de celui du groupe.

Des activités individuelles : elles seront mises en places en fonction de ton projet.

Les activités sportives individuelles seront maintenues dans la limite des déplacements en toute sécurité et autonomie de ta part.

Les temps libres et sorties autorisées : ils sont possibles selon ton projet, ton âge.

A partir de quel âge ?

Quand ? combien de fois par semaine ?



Tout acte délictueux commis dans l'enceinte du service donnera lieu à un dépôt de plainte.

Pour l'entretien de ton linge, tu pourras accéder à la buanderie en présence d'un professionnel tous les jours, excepté lors du temps calme (de 13h00 à 14h30). Un éducateur te restituera une pastille de lessive à chaque utilisation.

L'habillement : un budget te sera alloué en fonction de tes besoins et des modalités de ton placement.

#### ENTRETIEN EDUCATIF

chaque semaine, un emploi du temps est mis en place pour chaque jeune, en fonction de son projet. L'entretien éducatif est une rencontre formelle du jeune et du professionnel (si possible le référent de la situation).

Tu pourras parler des points suivant : quotidien, famille, insertion soins, et loisirs.

L'entretien est confidentiel et se passe à l'écart du reste du groupe.

L'entretien ne doit pas excéder 45 min. Un planning te sera remis pour les rencontres importantes (VM, stage, RDV...).

L'entretien se termine avec la date et la signature de la grille « entretien éducatif » du jeune et de l'éducateur. Ce document est ensuite rangé dans le dossier du jeune.

#### TA SANTE

Il est formellement interdit de garder des médicaments dans les chambres.

Tout traitement donné sera sous couvert d'une ordonnance médicale.

Le traitement est à prendre dans l'infirmérie.

Les professionnels pourront t'accompagner selon tes besoins pour tes RDV médicaux.

Ton suivi santé est assuré par l'infirmière du foyer, en lien avec ton médecin traitant et le médecin du FDEF.

#### TES AFFAIRES

Si tu dispose des affaires personnelles de valeur (ordinateur portable, téléphone, bijoux...) ou de l'argent, nous te demandons d'en informer les éducateurs dès ton arrivée et de voir avec eux où il est préférable de les ranger pour qu'ils soient en sécurité.

Chaque personne accueillie est responsable de ses affaires. Il est fortement conseillé d'éviter d'avoir des affaires de grande valeur, d'échanger vêtements ou autres objets personnels auxquels tu tiens.

En cas de perte, l'objet ne sera pas remboursé par le FDEF.

Les transactions financières sont interdites.

Argent de poche : une fois par mois, en fonction de ton âge, le FDEF te versera une somme allouée dans le cadre de ton accueil. L'argent versée par le(s) parents est également possible durant ton placement.